



## **Charte de participation aux ateliers collectifs**

Cette charte a pour intention d'unir les assistantes maternelles autour d'un travail harmonieux et cohérent lors de leur participation aux ateliers collectifs.

Elle a pour objectif de valoriser leur pratique professionnelle sur 3 axes éducatifs :

- la relation avec l'enfant,
- la relation avec la famille de l'enfant,
- la relation avec les autres assistantes maternelles.

Les ateliers collectifs se déroulent dans un espace sécurisé et adapté aux enfants de moins de 3 ans :

- le mardi de 8h45 à 11h00 aux « Enfants d'abord », 45 rue des Voirons,
- le jeudi de 9h00 à 10h30 dans des locaux du Multi-Accueil, 7 place du Porte-Bonheur.

Les locaux sont aménagés pour permettre l'épanouissement de l'enfant.

Des jeux et des jouets sont mis à disposition. Des activités d'éveil telles la peinture, le dessin, le modelage... sont proposées. Eveil et socialisation sont les priorités éducatives.

A l'attention des assistantes maternelles et des parents, une note d'information appelée « La Gazouillette » est publiée chaque mois sur le site de la mairie. Elle est distribuée à chaque assistante maternelle et aux parents qui le souhaitent. Elle valorise l'activité de l'enfant sous la conduite de l'assistante maternelle et de l'éducatrice de jeunes enfants  
« La Gazouillette » informe aussi les familles des événements organisés sur la commune de Ville-la-Grand.

Les assistantes maternelles s'engagent en signant cette charte à s'entraider dans le respect de chacun, sans jugement de valeur et avec bienveillance.

Les assistantes maternelles lorsqu'elles sont bénéficiaires des ateliers collectifs par leur signature à la charte, s'engagent au respect des règles de fonctionnement.



## Charte de participation aux ateliers collectifs

Parce que je suis assistante maternelle et professionnelle, je m'engage lors des ateliers collectifs :

- **A me conformer aux directives de ma profession, en vertu de la loi du 27/06/2005 n°02005-706**, qui sont la sécurité, la santé et l'épanouissement d'un mineur,
- A partager, à échanger avec les assistantes maternelles et avec tous les enfants.

Je m'engage également dans ma relation éducative avec l'enfant :

- A respecter son rythme, être à l'écoute de ses besoins et désirs,
- A l'accompagner dans ses activités,
- A tenir informé les parents et à donner la production de leurs enfants.

Nom :

Prénom :

Signature :